

FINANCIERE MARJOS

<p>RAPPORT FINANCIER ANNUEL</p> <p>DU 1ER JANVIER 2020 AU 31 DECEMBRE 2020</p>
--

Des exemplaires du rapport financier annuel sont disponibles sans frais auprès de FINANCIERE MARJOS (ex CLAYEUX), au siège social, ainsi que sur les sites internet de FINANCIERE MARJOS (<http://www.financiere-marjos.com>) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Société en commandite par actions au capital de 199.675,38 €
112 avenue Kléber - 75116 - PARIS
RCS PARIS B 725 721 591

FINANCIERE MARJOS

1. Attestation du responsable du Rapport Financier annuel

1.1. Personne responsable du Rapport Financier annuel

1.1.1. Responsable des Informations

1.1.2. Attestation du responsable

2. Rapport de gestion au 31 décembre 2020

3. Comptes sociaux au 31 décembre 2020

4. Le rapport du commissaire aux comptes.

FINANCIERE MARJOS

1. Attestation du responsable du rapport financier annuel

1.1. Personne responsable du Rapport Financier Annuel au 31/12/2020

1.1.1. Responsable des Informations

Monsieur Patrick WERNER, Gérant et Monsieur Vincent FROGER DE MAUNY, Gérants de FINANCIERE MARJOS.

1.1.2. Attestation du Responsable

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de FINANCIERE MARJOS SCA, et que le rapport de gestion figurant à la section 2 ci-après présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée ».

Fait à Paris, le 26 Avril 2021



2. RAPPORT DE GESTION SUR LA SITUATION ET L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

FINANCIERE MARJOS

SITUATION ANNUELLE DU 1ER JANVIER 2020 AU 31 DECEMBRE 2020

1 ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

1.1. ACTIVITE ET RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS du 1er JANVIER 2020 AU 31 DECEMBRE 2020

FINANCIERE MARJOS est un outil coté sur le marché très liquide EURONEXT-C, vierge de toutes charges et passifs significatifs en dehors du plan en cours qui est respecté.

La stratégie est d'utiliser ce support pour réaliser un apport d'actifs importants, par augmentation du capital, permettant ainsi à un groupe international de se faire coter à Paris dans un délai court.

Ce Projet d'Apports d'Actifs, s'il se réalise, entraînerait une réorientation de l'activité de FINANCIERE MARJOS vers la détention et le développement, direct ou indirect, d'actifs immobiliers commerciaux et résidentiels ainsi que la gestion locative et hôtelière.

Ce Projet d'Apports d'Actifs pourrait prendre la forme d'apports de participations dans des sociétés exerçant des activités :

- de promotion immobilière commercial et résidentiel en Europe ;
- de gestion d'hôtels haut de gamme et complexes hôteliers en Europe, en Russie et en Egypte ;
- de développement de tours de bureaux et logements ainsi que de nouveaux hôtels et de résidences en Russie et à Dubaï.

La réalisation de ce Projet d'Apports d'Actifs est soumise notamment à la finalisation des travaux de valorisation et de détermination des actifs qui seraient apportés et pourrait aboutir dans le courant du premier semestre 2021.

La société a annoncé le 3 juillet 2020 être entrée en discussions exclusives avec des entités contrôlées par Mr Ernesto Preatoni dans le cadre un projet d'apports de certains actifs. Mr Preatoni est un homme d'affaires italien ayant notamment des activités dans les secteurs du tourisme et de la promotion immobilière.

Ce Projet d'Apports d'Actifs, s'il se réalise, entraînerait une réorientation de l'activité de FINANCIERE MARJOS vers la détention et le développement, direct ou indirect, d'actifs immobiliers commerciaux et résidentiels ainsi que la gestion locative et hôtelière.

1.1.1. RAPPEL DES EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE LA PERIODE DU 1er JANVIER 2020 AU 31 décembre 2020

- Le plan de continuation homologué par le tribunal de commerce de Chalon sur Saône le 07 janvier 2010 est arrivé à son terme. Les échéances du plan ont été respectées. Le terme du plan était prévu en janvier 2020 et la dernière échéance du plan a été réglée en date du 19/12/2019 pour un montant de 59 398,72 €. Nous attendons que l'administrateur judiciaire dépose la requête de sortie de plan au premier semestre 2021.
- Le Suite à l'AGM du 20 mai 2020, Financière Marjos a fait l'objet d'une transformation de société anonyme (SA) en société en commandite par actions (SCA)

1.1.2. CHIFFRE D'AFFAIRES ANNUEL AU COURS DE LA PERIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

Au cours de cette période annuelle, la Société n'a pas réalisé de chiffre d'affaires. La société n'a pas eu d'activité opérationnelle au cours de cette période.

1.1.3. RESULTATS DE LA PERIODE ANUELLE DE LA SOCIETE

Les chiffres significatifs des résultats sociaux de la société du 1er JANVIER au 31 DECEMBRE 2020, sont résumés dans le tableau ci-dessous :

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Chiffres d'affaires	0 €	0 €
Résultat d'exploitation	-417 618€	-115 037€
Résultat financier	1 267€	0 €
Résultat exceptionnel	0€	196 042 €
Résultat courant avant impôts	-416 351 €	-115 037€
Résultat de l'exercice	-416 351€	-311 079€

1.1.4. ACTIVITE ET RESULTATS DES FILIALES AU COURS DE CES 12 MOIS

La société n'a pas de filiales.

1.1.5. FACTEURS DE RISQUES

La société n'ayant plus aucune activité opérationnelle, sont présentés ici les risques génériques des sociétés ayant un objet social identique à celui de la Société.

1.1.5.1. FACTEURS DE RISQUES FINANCIERS

a) Risques liés au financement de la Société

A la date d'élaboration du présent rapport, la Société n'a pas d'emprunt en cours et n'est donc pas exposée à un quelconque risque de taux.

b) Risque de change

A la date d'élaboration du présent rapport, la Société n'a aucune activité hors de la zone euro et n'est donc pas exposée à un quelconque risque de change.

c) Risque d'absence de liquidité des actifs

A la date d'élaboration du présent rapport, la Société ne détient plus directement ou indirectement d'actif immobilier et n'est donc pas exposée à un quelconque risque de liquidité des actifs.

d) Risque actions

Aucun

e) Risque de liquidité

Par jugement en date du 07 janvier 2010, le Tribunal de commerce de Chalon sur Saône a validé le plan de redressement par voie de continuation présenté par Clayeux S.A., entérinant ainsi sa sortie de redressement Judlclaire. La société a le soutien financier des actionnaires

1.1.5.2. FACTEURS DE RISQUES LIES A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Compte tenu de l'absence d'activité de la société, à la date d'élaboration du présent rapport, le risque lié à l'activité de la Société est nul.

1.1.5.3. FACTEURS DE RISQUES LIES A L'ENVIRONNEMENT LEGAL ET REGLEMENTAIRE

Compte tenu de l'absence d'activité de la société, à la date d'élaboration du présent rapport, le risque lié à l'environnement légal et réglementaire de la Société est nul. Les titres composant le capital social de la Société sont inscrits sur le Marché NYSE EURONEXT PARIS, compartiment C; la Société est donc soumise au bon respect de la réglementation en vigueur.

2 PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SOCIETE

2.1 COMPTES ANNUELS

Il est rappelé que la Société n'a pas réalisé de chiffre d'affaires au cours de la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.

La Société a enregistré 417 618 euros de perte d'exploitation qui correspondent :

- pour 297 218 euros à autres achats charges externes
- honoraires divers pour 45 862 euros

- frais d'acte pour 15 630 euros
- honoraires d'avocats pour 88 825 euros
- honoraire expert-comptable 6 810 euros
- honoraires Commissaires aux comptes pour 127 863 euros
- informations financières pour 4 955 euros
- frais domiciliation pour 1 788 euros
- frais divers pour 5 406 euros

Compte tenu d'un montant de 417 618 euros de charges d'exploitation, et d'aucune recette d'exploitation le résultat d'exploitation ressort à -417 618 euros.

Compte tenu d'intérêts, le résultat financier s'établit à 1 267 euros contre 0 euros au 31 décembre 2020.

Compte tenu de produits exceptionnels pour un montant de 0 euros, et de charges exceptionnelles pour un montant de 0 euros, le résultat exceptionnel de cette année s'établit à 0 euros.

2.2 RESULTAT SOCIAL DE CETTE ANNEE

Nous avons ressorti au cours de l'exercice du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 une perte de 416 351 euros contre une perte de 311 079 euros au 31 décembre 2019.

La perte nette comptable de l'exercice est apportée au report à nouveau qui passera ainsi de 192 730 euros à 609 081 euros.

2.3 MONTANT DES CAPITAUX PROPRES DE FINANCIERE MARJOS (DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 225-248 DU CODE DE COMMERCE)

Compte tenu des résultats générés par FINANCIERE MARJOS au cours des derniers exercices et de l'augmentation de capital qui a eu lieu courant 2020, il apparaît que le montant des capitaux propres est négatif et ressort à -131 189 euros.

2.4 MONTANT DES DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Conformément à la loi, nous vous indiquons qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

2.5 TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices est annexé au présent rapport (**Annexe n°1**).

3 FILIALES ET PARTICIPATIONS

Conformément à ce qui a été rappelé au paragraphe 1.1 du présent rapport, la Société ne détient plus au 31 décembre 2020 aucune filiale ou participation.

Conformément à l'article L.233-6 du nouveau Code de commerce, nous vous indiquons par ailleurs que la Société n'a effectué aucune prise de participation au cours de l'exercice écoulé dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire de la République Française.

4 INFORMATIONS ET DONNEES COMPTABLES PRESENTEES

Il est rappelé que la Société ne détient plus aucune participation de quelque nature que ce soit au 31 décembre 2020 et n'exerce plus aucun contrôle sur une quelconque entité du Groupe.

5 INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

5.1 MONTANT DU CAPITAL SOCIAL

Suite à l'Assemblée générale mixte du 20 mai 2020, Financière Marjos a procédé à une augmentation de capital dont le montant s'élève à 1 776 519,90 euros et se traduit par l'émission de 17.765.199 actions au prix de 0,10 euro par action (soit la valeur nominale). L'augmentation de capital s'est faite par compensation de créances liquides, certaines et exigibles sur la société.

Ainsi conformément à leurs intentions :

- Krief group a souscrit à 11.848.063 nouvelles actions ordinaires par compensation avec des créances qu'elle détenait sur la société;
- Park Madison Equities a souscrit à 2.782.914 nouvelles actions ordinaires par compensation avec des créances qu'elle détenait sur la société;
- Financière Louis David a souscrit à 3.134.222 nouvelles actions ordinaires par compensation avec des créances qu'elle détenait sur la société;

A l'issue de ces compensations de créances, 17.765.199 actions ordinaires ont été émises, représentant ainsi la totalité de l'augmentation de capital.

Simultanément, la société a procédé à une réduction de capital motivée par les pertes réalisées par la réduction de la valeur nominale de 0,10 euros par action à 0,01 euros par action. A la suite de cette réduction de capital d'un montant de 1 767 078,42 euros, le capital de Financière Marjos s'élève à 199 675,38 euros, constitué de 19.967.538 actions d'une valeur nominale de 0,01 euros.

Suite à l'AGM du 20 mai 2020, Financière Marjos a fait l'objet d'une transformation de société anonyme (SA) en société en commandite par actions (SCA).

Au 31 décembre 2020, les capitaux propres sont en dessous de la moitié du capital social de l'entité.

5.2 ACTIONS AUTO-DETENUES

Au 31 décembre 2020, la Société ne détenait aucune de ses propres actions.

5.3 ACTIONNAIRES DETENANT PLUS DE 5% DU CAPITAL OU DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE

En application des dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations communiquées à la Société, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires détenant plus de 5% du capital au 31 décembre 2020 :

	Actions	Actions	Droit de vote	Droit de vote
	Nombre	En %	Nombre	En %
KRIEF GROUP	10 251 869	51,34 %	10 251 869	51,33 %
PARK MADISON EQUITIES LCC	3 113 264	15,59 %	3 113 264	15,59 %
FINANCIERE LOUIS DAVID	3 135 222	16,70 %	3 334 122	16,69 %
JMS CLIGNET	2 000 000	10,02%	2 000 000	10,01 %
FLOTTANT	768 283	3,86 %	770 437	3,87 %
Nombre total d'actions composant le capital et nombre total de droits de vote théorique	19 967 538	100 %	19 967 538	100 %

5.4 CAPITAL POTENTIEL

5.4.1 INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Néant

5.4.2 INFORMATION SUR L'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS

Néant

5.4.3 ELEMENTS SUSCEPTIBLES D' AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D' OFFRE PUBLIQUE

Nous vous précisons, en application des dispositions de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, que l'élément suivant nous semble susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique ayant pour cible la Société :

- la répartition du capital rappelée sommairement au paragraphe 5.3 du présent rapport.
- Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.

- Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis quatre ans au moins, au nom du même actionnaire.
- En outre, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Pour le surplus, le droit de vote double s'acquiert, cesse ou se transfère dans les cas et conditions fixés par la loi.
- Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier,
- La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

5.4.4 PLACE DE COTATION - EVOLUTION DU COURS DE BOURSE

Les titres de la Société sont cotés sur Euronext (Compartiment C) de NYSE Euronext (Code ISIN FR0000060824 – Mnémonique : FINM). Les titres de la Société ne sont cotés sur aucun autre marché.

La capitalisation boursière de la Société, sur la base du dernier cours coté au 18 février 2020, soit 0,30 € euros, ressort à 5 990 000,00€.

Plus forte baisse : 0,170 € le 19/05/2020 pour 3000 action échangée.

Dernière cotation de l'exercice soit le 17/02/2021 : 0,204 € pour 6506 actions échangées

Plus forte hausse : 0,376 € le 03/01/2020, pour 10 actions échangées.

5.4.5 BILAN DES OPERATIONS REALISEES DANS LE CADRE DE PROGRAMMES DE RACHAT D' ACTIONS AUTORISES

Néant.

5.4.6 FRANCHISSEMENT DE SEUILS

En application des dispositions de l'article 233-13 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'un franchissement de seuil a été réalisé au cours de l'exercice ouvert le 01 janvier 2020 et finissant le 31 décembre 2020 mais non déclaré à la société.

6 RESSOURCES HUMAINES ET ACTIONNARIAT SALARIE

6.1 RESSOURCES HUMAINES

A la date de clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la Société n'emploie aucun salarié.

6.2 ACTIONNARIAT SALARIE

Dans le cadre d'un dispositif d'Epargne salariale visé à l'article L.225 – 102 du Code de Commerce, le personnel salarié de la société ne détient aucune participation au capital de la société.

Par ailleurs, aucun plan d'option de souscription ou d'achat d'actions n'a été mis en place au bénéfice des membres du personnel de la société.

Au jour des présentes, la Société n'emploie aucun salarié.

7 IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 alinéa 5 du Code de commerce, nous vous informons sur les conséquences sociales et environnementales de l'activité de la Société.

7.1 IMPACT SOCIAL DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

La Société n'a aucun salarié, en conséquence, il ne génère aucune conséquence d'ordre social.

7.2 IMPACT ENVIRONNEMENTAL

L'activité de holding financière de la Société ne produit pas d'impact environnemental.

8 INFORMATIONS CONCERNANT LES DIRIGEANTS

8.1 LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES AU COURS DE LA PERIODE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

Du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 alinéa 3 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la liste des mandats ou fonctions exercés au cours de l'exercice écoulé par chacun des mandataires sociaux.

Nous vous rappelons par ailleurs que suite à l'AGM du 20 mai 2020, Financière Marjos a fait l'objet d'une transformation de société anonyme (SA) en société en commandite par actions (SCA). Il a été procédé à la nomination d'un associé commandité, de deux co-gérants, de 9 membres du Conseil de Surveillance, et d'un censeur.

Nous vous exposons les mandats et fonctions exercées par l'associé commandité, les deux co-gérants, les 9 membres du Conseil de Surveillance, et le censeur, nommés lors de l'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2020 et du Conseil d'administration réunis le 13 mars 2020.

Nom et Prénom ou dénomination sociale des mandataires	Mandat dans la société	Date de nomination	Date de fin de mandat	Mandats et/ou fonctions dans une autre société (Société, hors société)
KRIEF GROUP	Associé commandité	20/05/2020		
Patrick WERNER	Gérant	20/05/2020	2030	SAS ARUM Industries: Président VERGNET : Président Directeur Général
Vincent FROGER DE MAUNY	Gérant	20/05/2020	2030	SA KRIEF GROUP : Président
Yves POZZO DI BORGIO	Membre du CS	20/05/2020	Sur les comptes 2026 approuvés en 2027	
Pascale BAUER	Membre du CS	20/05/2020	Sur les comptes 2026 approuvés en 2027	SA KRIEF Group : Administrateur ALPS ART AUCTIONS : Administrateur WAGRAM CORPORATE FINANCE : Présidente
FINANCIERE LOUIS DAVID	Membre du CS	20/05/2020	Sur les comptes 2026 approuvés en 2027	SA KRIEF GROUP : Administrateur
Greta PREATONI	Membre du CS	20/05/2020	Sur les comptes 2026 approuvés en 2027	
Chantal BURGER	Membre du CS	20/05/2020	Sur les comptes 2026 approuvés en 2027	
Aude PETIET	Membre du CS	20/05/2020	Sur les comptes 2026 approuvés en 2027	
Pierre DUCRET	Membre du CS	20/05/2020	Sur les comptes 2026 approuvés en 2027	
Matthieu ROSY	Membre du CS	20/05/2020	Sur les comptes 2026 approuvés en 2027	
Francis MULLER	Membre du CS	20/05/2020	Sur les comptes 2026 approuvés en 2027	
AAA Holding	Censeur du CS	20/05/2020	Sur les comptes 2026 approuvés en 2027	SA KRIEF GROUP : Administrateur

8.2 REMUNERATION ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte des rémunérations et avantages de toute nature accordés par la Société et/ou l'une des sociétés qu'elle contrôle directement ou indirectement et/ou une des sociétés qui exercent sur elle un contrôle exclusif de manière directe ou indirecte, aux membres du Conseil de surveillance au titre des mandats exercés dans la Société au cours.

- de la période du 1er janvier 2020 au 19 mai 2020

Mandataire	Jetons de présence	Rémunération variable	Rémunération exceptionnelle	Avantages en nature	Complément de retraite	Autres éléments de rémunération	Rémunération fixe
Monsieur Patrick WERNER	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant
Mr Vincent FROGER DEMAUNY	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant
Madame BAUER Pascale	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant
FINANCIERE LOUIS DAVID	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant
Madame PLANCHE Aude	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant
Madame MANCEL Agnès	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant
AAA HOLDING	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant
Madame CRESSON Edith	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant

- de la période du 20 mai 2020 au 31 décembre 2020

L'Assemblée Générale du 20 mai 2020 a nommé en tant que membres du Conseil de Surveillance de la société, pour une durée de 6 ans à compter de leur nomination :

- Monsieur Yves Pozzo di Borgo ;
- Madame Pascale Bauer Petiet ;
- Madame Greta Preatoni ;
- Madame Chantal Burger ;
- Madame Aude Petiet ;
- Monsieur Pierre Ducret ;
- Monsieur Matthieu Rosy ;
- Monsieur Francis Muller ;
- et La société Financière Louis David

L'Assemblée Générale du 20 mai 2020 a nommé en tant que censeur du Conseil de Surveillance de la société, pour une durée de 6 ans à compter de sa nomination : la société AAA Holding.

L'Assemblée Générale fixe le montant global annuel de la rémunération allouée au Conseil de Surveillance à la somme de quatre cent quatre-vingt mille euros (480 000,00€). Pour l'année 2020 compte tenu de la situation sanitaire, la rémunération se porte à cent vingt mille euros (120 000,00€).

8.3 OPERATIONS REALISEES SUR LES TITRES DE LA SOCIETE PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX, LES PERSONNES ASSIMILEES ET LEURS PROCHES

Au cours de cette année, aucun des dirigeants et/ou aucune des personnes qui leur sont liées n'a notifié à la Société, en application des dispositions des articles L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier et 223-22 du Règlement Général de l'AMF, la réalisation d'opérations sur les titres à l'exception des informations données dans le paragraphe 5.4.6.

9 DELAIS DE REGLEMENT

Conformément aux nouvelles dispositions du décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008 pris pour l'application de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, nous vous indiquons que les conditions de règlement telles qu'appliquées dans l'entreprise sont conformes aux dispositions de la loi LME du 4/08/2008 pour les comptes clos au 31 décembre 2020(**Annexe n°2**).

10 AUTRES INFORMATIONS

10.1 COMMUNICATION DES CHARGES SOMPTUAIRES

Au cours de l'exercice écoulé, aucune charge visée à l'article 39-4 du Code Général des Impôts n'a été réintégrée.

10.2 FRAIS GENERAUX EXCESSIFS OU NE FIGURANT PAS SUR LE RELEVÉ SPECIAL

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a pas engagé de frais généraux excessifs ou ne figurant pas sur le relevé spécial au sens des articles 223 quinquies et 39-5 du Code Général des Impôts.

10.3 CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous demandons d'approuver le rapport présenté par le Commissaire aux Comptes.

10.4 PERSPECTIVES ET CONTINUITÉ D'EXPLOITATION SUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2020

Les capitaux propres étant inférieur à la moitié du capital social, une augmentation du capital a été réalisé.

TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS FINANCIERES

Nous vous précisons qu'à ce jour le Conseil d'administration ne bénéficie d'aucune délégation de compétence en matière financière pour procéder à des augmentations de capital, par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce.

ANNEXE 1**TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES****RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Nature des indications	31/03/2017	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
Capital en fin d'exercice					
Capital social					
Nombre des actions ordinaires existantes	2 202 339	2 202 339	2 202 339	2 202 339	1 996 754
Nombre des actions à dividende prioritaire existantes	2 202 339	2 202 339	2 202 339	2 202 339	1 996 754
Nombre maxi d'actions futures à créer Par conversion d'obligations par exercice du droit de souscription					
Résultat distribué					
Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes					
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provision	4 028	-279 296	-205 175	-311 079	-416 351
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0	0
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4 028	-279 296	-205 175	-311 079	-416 351
Résultat distribué	0	0	0	0	0
Résultat par actions					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotation aux amortissements et provisions	0,00	-0,13	-0,09	-0,14	-0,21
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provision	0,00	-0,13	-0,09	-0,14	-0,21
Dividendes attribués à chaque section					

ANNEXE 2

TABLEAU DES DELAIS DE REGLEMENT CLIENTS ET FOURNISSEURS

Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement											
Nombres de factures concernées	3				30	0					0
Montant TTC total des factures concernées	35 058 €	3 856 €	14 579 €	0 €	285 218 €	303 683 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Pourcentage du montant TTC total des achats de l'exercice	10 %	1 %	4 %	0 %	80 %	85 %					
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC)							0 %	0 %	0 %	0 %	0 %

SCA FINANCIERE MARJOS

**112 avenue Kléber
75016 PARIS**

COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020



**Caderas
Martin**

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2020	Net 31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	149		149	149
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	149		149	149
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	704 297	185 245	519 053	58 118
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	36 149		36 149	754
Charges constatées d'avance (3)	3 483		3 483	3 488
TOTAL ACTIF CIRCULANT	743 929	185 245	558 685	62 360
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	744 078	185 245	558 834	62 509
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				



Bilan passif

	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	199 675	220 234
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	278 217	278 217
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-192 730	-1 678 729
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-416 351	-311 079
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-131 189	-1 491 358
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	8 000	8 000
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	8 000	8 000
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		830 849
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	363 639	203 612
Dettes fiscales et sociales	196 608	196 208
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	121 776	315 198
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	682 023	1 545 867
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	558 834	62 509
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	682 023	1 545 867
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)				
Chiffre d'affaires net				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits				
Total produits d'exploitation (I)				
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			297 218	114 604
Impôts, taxes et versements assimilés			400	400
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			120 000	33
Total charges d'exploitation (II)			417 618	115 037
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-417 618	-115 037
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			1 267	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			1 267	
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)				
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			1 267	
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			-416 351	-115 037

Compte de résultat (suite)

	31/12/2020	31/12/2019
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		196 042
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		196 042
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		-196 042
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	1 267	
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	417 618	311 079
BENEFICE OU PERTE	-416 351	-311 079
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Annexe

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 558 834 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 416 351 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêtés le 18 février 2021 par les dirigeants.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général ainsi que les règlements ultérieurs venant le modifier.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Identité de la société consolidante

La société SCA FINANCIERE MARJOS est consolidée dans les comptes du groupe KRIEF GROUP dont la maison mère est

SA KRIEF GROUP
112, avenue Kleber
75016 PARIS

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs de l'exercice

Activité de la société

La société n'a pas eu d'activité opérationnelle de production sur l'exercice.

Soutien de la société mère

KRIEF Group a apporté son soutien financier à sa filiale Financière Marjos jusqu'au 30 Avril 2022, permettant ainsi la continuité de l'exploitation.

Déficits antérieurs

Le montant des déficits antérieurs reportables à la clôture de l'exercice 2020 s'élève à 28 869 798 €. Aucune demande de rescrit fiscal n'a été faite par la société afin de valider la réalité de cette créance latente sur l'état.

Engagements hors bilan

Néant

TVA: procédure contentieuse

Le 11 janvier 2019, la société Financière Marjos s'est vue notifier, par l'Administration Fiscale, le rejet de la réclamation de remboursement de TVA de 138 384 euros. Cette réclamation effectuée dans le cadre de la procédure contentieuse a pour objet une dette de TVA - (résultant de la prescription du droit à déduction de la totalité de la TVA déclarée en 2016, soit 298 752 euros) - d'un montant de 195 008 euros (soit 160 368 euros de TVA collectée et 34 640 euros de majorations et frais de retard).

Suite à ce rejet, un recours a été adressé à l'Administration fiscale demandant la décharge des redressements prononcés et le sursis des paiements.

De plus, un recours a été engagé à l'encontre de l'ancien propriétaire de Financière Marjos visant à faire valoir la clause de garantie de passif concernant la dette de TVA et réclamant à Fashion Holding le paiement direct du montant de la dette de TVA.

Il n'y a pas eu d'évolution sur l'exercice 2020 : la procédure est toujours en cours.

Opérations sur le capital

Suite à l'Assemblée Générale Mixte (AGM) du 20 mai 2020, Financière Marjos a procédé à une augmentation de capital dont le montant s'élève à 1.776.519,90 euros et se traduit par l'émission de 17.765.199 actions au prix de 0.10 euro par action (soit la valeur nominale).

L'augmentation de capital s'est faite par compensation de créances liquides, certaines et exigibles sur la société.

Ainsi, conformément à leurs intentions:

- Krief Group a souscrit à 11 848 063 nouvelles actions ordinaires par compensation avec des créances qu'elle détenait sur la société;
- Park Madison Equities a souscrit à 2 782 914 nouvelles actions ordinaires par compensation avec des créances qu'elle détenait sur la société; et
- Financière Louis David a souscrit à 3 134 222 nouvelles actions ordinaires par compensation avec des créances qu'elle détenait sur la société.

A l'issue de ces compensations de créances, 17 765 199 actions ordinaires ont été émises, représentant ainsi la totalité de l'augmentation de capital.

Faits caractéristiques

Simultanément, la société a procédé à une réduction de capital motivée par les pertes réalisées par la réduction de la valeur nominale de 0.10 euro par action à 0.01 euro par action. A la suite de cette réduction de capital d'un montant de 1.797.078.42 euros, le capital de Financière Marjos s'élève à 199.675,38 euro, constitué de 19.967.538 actions de valeur nominale 0.01 euro.

A la suite de ces opérations, la société a reconstitué ses capitaux propres à une valeur supérieure à la moitié du capital social, condition nécessaire à sa transformation en société en commandite par actions.

Transformation de la société

Suite à l'AGM du 20 mai 2020, Financière Marjos a fait l'objet d'une transformation de société anonyme (SA) en société en commandite par actions (SCA).

Projets d'apport d'actif

Un protocole d'accord a été signé en date du 3 juillet 2020 portant sur la réalisation d'un apport d'actifs.

Ce Projet d'Apports d'Actifs, s'il se réalise, entraînerait une réorientation de l'activité de FINANCIÈRE MARJOS vers la détention et le développement, direct ou indirect, d'actifs immobiliers commerciaux et résidentiels ainsi que la gestion locative et hôtelière.

Ce Projet d'Apports d'Actifs pourrait prendre la forme d'apports de participations dans des sociétés exerçant des activités :

- de promotion immobilière commercial et résidentiel en Europe ;
- de gestion d'hôtels haut de gamme et complexes hôteliers en Europe, en Russie et en Egypte ;
- de développement de tours de bureaux et logements ainsi que de nouveaux hôtels et de résidences en Russie et à Dubaï.

La réalisation de ce Projet d'Apports d'Actifs est soumise notamment à la finalisation des travaux de valorisation et de détermination des actifs qui seraient apportés. L'échéance de ce projet est prévue au 30 juin 2021.

Impact de la crise sanitaire

La crise économique et sanitaire n'a pas eu d'impact sur l'activité de l'entreprise.

Evènements post-clôture

Néant

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	149			149
Immobilisations financières	149			149
ACTIF IMMOBILISE	149			149



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 707 930 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	149		149
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	704 297	704 297	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	3 483	3 483	
Total	707 930	707 781	149
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital

Capital social d'un montant de 199 675,38 euros décomposé en 19 967 538 titres d'une valeur nominale de 0,01 euros.

Selon l'AGM du 20 mai 2020, il a été décidé d'augmenter le capital de 1 776 519,90 € en passant de 220 233,90 € à 1 996 573,80 €.

Consécutivement, il a été décidé de réduire le capital de 1 797 078,42 € en passant de 1 996 573,80 € à 199 675,38 € Il est divisé en 19 967 538 actions de 0,01 euro chacune de valeur nominale, entièrement libérées.

Sur les 19 967 538 actions, 1 436 310 actions confèrent un droit de vote double (actions détenues depuis plus de deux ans).

Notes sur le bilan

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 20/05/2020.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	-1 678 729
Résultat de l'exercice précédent	-311 079
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	-1 989 808
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	-1 797 078
Report à Nouveau	-192 730
Total des affectations	-1 989 808

En application des résolutions de l'AGM du 20 mai 2020, la réduction de capital d'un montant de 1 797 078,42 € a été intégralement imputée sur le compte de Report à Nouveau.

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2020	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2020
Capital	220 234		1 776 520	1 797 079	199 675
Primes d'émission	278 217				278 217
Report à Nouveau	-1 678 729	-311 079	-311 079	-1 797 078	-192 730
Résultat de l'exercice	-311 079	311 079	-416 351	-311 079	-416 351
Dividendes					
Total Capitaux Propres	-1 491 358	0	1 049 090	-311 079	-131 189

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités	8 000				8 000
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	8 000				8 000
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Tableau des provisions et dépréciations

	Montant au début d'ex.	Augmentation Dotations ex.	Diminutions : Reprises ex.	Montant fin exercice
Provisions réglementées				
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations except. 30%				
Implantations étrangères avant 01/01/92				
Implantations étrangères après 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Provisions réglementées Total I				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités	8 000			8 000
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pr charges soc et fisc sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges				
Provisions risques et charges Total II	8 000			8 000
Dépréciations				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en- cours				
Sur comptes clients				
Autres dépréciations	185 245			185 245
Dépréciations Total III	185 245			185 245
TOTAL GENERAL (I + II + III)	193 245			193 245
Dotations et reprises d'exploitation				
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles				
Titres mis en équivalence : dépréciations de l'exercice				

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 682 023 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	363 639	363 639		
Dettes fiscales et sociales	196 608	196 608		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	121 776	121 776		
Produits constatés d'avance				
Total	682 023	682 023		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FNP	24 928
Etat - autres charges à payer	34 640
Provision pour jetons de présence	120 000
Total	179 568

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARG. CONSTATEES AVANCE	3 483		
Total	3 483		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 29 547 euros

Honoraire des autres services : 98 316 euros

FINANCIÈRE MARJOS

112, avenue Kléber
75016 Paris

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2020

Le 26 avril 2021



Tel: +33 (0)1 58 36 04 30
Fax: +33 (0)1 42 94 26 92
www.bdo.fr

43-47 avenue de la Grande Armée
75116 Paris
FRANCE

FINANCIÈRE MARJOS

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'Assemblée Générale de la société Financière Marjos

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Financière Marjos relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 01 janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels sont les suivants :

- Les diligences nécessaires dans le cadre des Prospectus émis et à émettre par la Société.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Faits caractéristiques » de l'annexe des comptes annuels concernant le soutien financier reçu de l'actionnaire majoritaire.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Gérance et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L. 22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de la société Financière Marjos par l'assemblée générale du 29 juin 2018.

Au 31 décembre 2020, notre cabinet était dans la 5ème année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Gérance.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies

dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris, le 26 avril 2021

DocuSigned by:
Patrick GIFFAUX
SD2F6CA2D49B4A0...

BDO Paris Audit & Advisory
Représenté par Patrick Giffaux
Commissaire aux comptes